

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0054

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein de l'Association régionale Rhône-Alpes innovation urbaine et développement local (INUDEL)**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 24 mars 1986, le conseil de Communauté a autorisé l'adhésion de la Communauté urbaine à l'Association régionale Rhône-Alpes innovation urbaine et développement local (INUDEL).

L'association a notamment pour objet de faciliter l'échange et la confrontation des différents partenaires impliqués dans l'aménagement urbain et l'habitat, la gestion et le développement local.

L'association comprend des membres actifs cotisants et des membres associés dans un comité de parrainage. Tous les membres participent aux assemblées générales.

Depuis son adhésion à cette association, la Communauté urbaine a été représentée par deux personnes siégeant au conseil d'administration.

Il convient donc de désigner les nouveaux représentants ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 24 mars 1986 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne mesdames Marie-Chantal Desbazeille et Nathalie Gautier en tant que représentantes de la communauté urbaine de Lyon au sein de l'Association régionale Rhône-Alpes innovation urbaine et développement local.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,